



La sélection d'un expert-conseil

Lignes directrices relatives à la sélection d'un expert-conseil

Bien choisir un expert-conseil n'est pas une tâche facile, mais il peut être bénéfique de prendre le temps nécessaire pour faire un bon choix. En revanche, les coûts liés à la sélection d'un mauvais expert-conseil peuvent être élevés; c'est pourquoi le temps et les efforts que vous consacrerez à la sélection d'un expert-conseil constituent un bon investissement.

Lorsque vous choisissez un expert-conseil, n'oubliez pas qu'il doit satisfaire aux trois critères suivants. Il doit :

1. Être membre en règle d'un organisme professionnel reconnu **ou** détenir un diplôme postsecondaire pertinent et avoir suivi avec succès un cours portant sur la déontologie et le professionnalisme (*un cours interactif intitulé «Professionnalisme et éthique», est offert désormais en ligne par l'intermédiaire de l'Institut agricole du Canada, sur le site http://www.aic.ca/learning/index_f.cfm*);
2. Avoir de l'expérience dans l'élaboration de plans d'entreprise, de plans de relève ou d'analyse financière;
3. Fournir au moins deux références de clients (noms et numéros de téléphone) qui peuvent témoigner de la bonne qualité d'un travail de nature similaire.

Le curriculum vitae de l'expert-conseil doit être joint à votre demande et il doit donner des précisions sur tous les critères énumérés ci-dessus et être accompagné de documents à l'appui.

Le rôle de l'expert-conseil

Il est crucial de comprendre le rôle de l'expert-conseil si vous voulez établir une bonne relation de travail qui vous permettra d'obtenir les résultats voulus. N'oubliez pas que le rôle de l'expert-conseil est de compléter vos connaissances pour que vous puissiez prendre des décisions éclairées. L'expert-conseil vous guidera lorsque vous prendrez des décisions, mais la responsabilité de la décision finale vous revient.

Définir le travail

Vous choisirez un expert-conseil plus facilement si vous connaissez les résultats que vous voulez obtenir et les réalisations attendues. Les réalisations attendues sont les éléments du produit fini (le plan ou l'analyse) que vous attendez de l'expert-conseil.

Avis de non-responsabilité

Ces lignes directrices vous sont fournies à titre d'information seulement. Le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick et de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, leurs agents, fonctionnaires et mandataires n'acceptent aucune responsabilité ni ne seront tenus responsables de toute réclamation, demande, perte ou procédure qui pourrait être présentée ou intentée contre eux à la suite de la sélection d'expert-conseil en accord avec les présentes lignes directrices ou découlant d'avis formulés par cet expert-conseil.

Décrivez clairement ce qu'il faut faire.

Précisez ce que vous voulez (p. ex., un plan d'entreprise) en tenant compte des éléments des divers plans. Ce travail initial vous permettra de gagner du temps.

Trouver un expert-conseil

- *Renseignez-vous auprès de votre entourage.* Le bouche-à-oreille est souvent la meilleure façon de trouver les experts-conseils qui font un bon travail.
- *Utilisez des listes d'experts-conseils qualifiés.* Nous ne pouvons vous recommander un expert-conseil en particulier, mais vous pouvez vous procurer des listes d'experts-conseils qualifiés auprès d'organisations professionnelles, de collègues, d'universités et d'organismes publics.
- *Naviguez sur Internet.* Vous pouvez trouver d'excellents répertoires d'experts-conseils sur Internet.

Vérifier le curriculum vitae et les références de l'expert-conseil

Les références sont un outil précieux pour choisir un expert-conseil.

- *Demandez un curriculum vitae et des références.* Demandez un profil des compétences et de l'expérience de l'expert-conseil. Vérifiez au moins deux références ou communiquez avec au moins deux anciens clients. En particulier, demandez-leur de décrire ce que l'expert-conseil a fait pour eux. Demandez-vous ensuite si le travail accompli par l'expert-conseil correspond à celui que vous voulez lui confier.
- *Demandez aux personnes désignées comme références si elles sont satisfaites du travail de l'expert-conseil.* Dans la négative, demandez pourquoi.

- *Posez aux personnes désignées comme références des questions approfondies sur le travail de l'expert-conseil. Vos questions pourraient leur rappeler des problèmes ou des préoccupations qu'ils ont peut-être eus en ce qui le concerne.*

Passer les candidats en entrevue

Une fois que vous avez restreint votre liste de candidats, il est essentiel de discuter avec chaque candidat avant de faire votre choix. Ne vous fiez pas seulement à l'offre de service ni à la soumission de l'expert-conseil. Au cours de chaque entrevue, recherchez des personnes qui comprennent vos besoins et qui ont une connaissance approfondie de l'industrie et de votre situation.

Rencontrez les candidats

Dans certains cas, une entrevue téléphonique peut être suffisante, mais il est préférable d'opter pour une rencontre en personne. Pour structurer l'entrevue, nous avons préparé une série de questions que vous pourrez poser au candidat pour vous aider à déterminer ses compétences.

De nombreux experts-conseils se spécialisent dans un domaine particulier. Le choix d'un expert-conseil qui possède les compétences pertinentes peut augmenter la qualité du travail et réduire les coûts.

- Quel est le domaine de compétence de l'expert-conseil?
- A-t-il déjà rédigé un plan d'entreprise, un plan de relève ou une analyse financière?
- Son domaine de compétence correspond-il à ce que vous attendez de lui?
- A-t-il déjà effectué un travail similaire aux fins de plans d'entreprise pour d'autres clients?

De nombreux experts-conseils s'occupant de planification d'entreprise ont une formation en comptabilité, en administration des affaires, en agriculture, en commerce, en finances ou en économie. Les experts-conseils qui se spécialisent en planification de la relève peuvent également avoir fait des études postsecondaires en thérapie familiale, en médiation, en planification successorale ou financière, ou en droit. Dans bien des cas, l'expérience est la source d'apprentissage.

- Quelle est l'expérience de l'expert-conseil et quelle formation a-t-il suivie?
- Combien d'années d'expérience possède-t-il?
- Est-il membre d'un cabinet d'experts-conseils ou d'une organisation professionnelle? Dans l'affirmative, lequel et depuis combien de temps? Dans la négative, a-t-il les niveaux de formation et d'expérience nécessaires pour accomplir le travail?

La sélection d'un expert-conseil qui connaît à fond l'industrie améliorera la qualité des résultats et réduira le temps nécessaire pour obtenir ces résultats.

- Quelle connaissance l'expert-conseil a-t-il de l'industrie?
- A-t-il déjà travaillé dans l'industrie?
- Connaît-il personnellement les intervenants de l'industrie?

Choisissez un expert-conseil avec lequel vous êtes à l'aise. Comme vous passerez beaucoup de temps avec cette personne, une relation fondée sur la crédibilité et la confiance est essentielle.

Choisissez un expert-conseil avec lequel vous pouvez communiquer. Les deux parties doivent faire preuve d'ouverture et d'honnêteté afin de tirer le meilleur parti de la situation.

Rédiger la proposition

Habituellement, c'est le fournisseur de services (l'expert-conseil) et non le client qui rédige la proposition ou l'offre de services. Il est important de vous familiariser avec ce que l'offre de service renferme. Lorsque la proposition est rédigée et signée, elle devient le contrat entre vous et l'expert-conseil. Un contrat bien rédigé stipule clairement les responsabilités de chacun et il permet d'éviter des surprises désagréables. Lorsque vous et l'expert-conseil signent un contrat, vous êtes tous deux parties à un accord légal.

Demandez de façon précise tout ce que vous attendez de l'expert-conseil.

Si vous ne le faites pas, vous ne l'obtiendrez peut-être pas. Précisez tout ce que vous voulez que l'expert-conseil livre ou produise. Pour obtenir la liste des éléments à inclure dans votre proposition, consultez les exigences indiquées pour le volet au titre duquel vous faites votre demande (c.-à-d. celui de l'analyse financière, des plans d'affaires, des plans de relève ou des plans à valeur ajoutée).

Élaborez un plan d'action précis et un calendrier.

Décrivez les coûts et ce que vous souhaitez que l'expert-conseil accomplisse, et précisez les dates de début et de fin. Ces éléments doivent figurer dans la proposition.

Indiquez qui exécutera le travail.

Demandez à l'expert-conseil d'indiquer qui travaillera avec lui et qui exécutera le travail, notamment ses associés, d'autres entreprises ou d'autres experts.

Précisez à qui appartient le travail effectué.

Précisez à qui appartient ce que produit l'expert-conseil, le niveau de confidentialité attendu et la manière dont les renseignements doivent être diffusés, le cas échéant.

Précisez les exigences en matière de rapport.

Précisez quand, comment et où les rapports vous seront remis. Vous pourriez demander à l'expert-conseil de vous présenter des rapports provisoires ainsi qu'un rapport final.

Précisez les modalités de paiement.

L'expert-conseil peut être payé sur la base d'un montant forfaitaire ou selon un taux horaire. Il peut demander un dépôt initial et des paiements progressifs. Assurez-vous que les tâches de l'expert-conseil sont effectuées et que les factures sont payées selon les modalités du contrat. Il est important que l'expert-conseil soit payé au moment approprié, mais assurez-vous de ne pas payer la totalité du montant avant que le travail ne soit terminé et approuvé par le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

Prévoyez des dispositions dans le contrat concernant l'inexécution ou les circonstances imprévues.

Précisez dans le contrat en quoi consisterait l'inexécution et les conséquences éventuelles. Il est important que vous vous réserviez le droit de résilier le contrat en cas d'inexécution ou de circonstances imprévues.

Quand faut-il conclure un contrat?

Évitez de conclure un contrat qui vous lie avant que votre demande n'ait été approuvée par le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. Les ententes que vous prenez avec l'expert-conseil devraient être conditionnelles à l'approbation de votre demande.

Déterminer le coût des services fournis par l'expert-conseil

Cet aspect est important lors de la sélection d'un expert-conseil.

Négociez le prix

Le prix proposé par l'expert-conseil peut être négociable. Dans la mesure du possible, examinez des propositions de prix de plus d'un expert-conseil. Demandez que toutes les factures et les propositions de prix soient détaillées afin de faciliter l'identification et le suivi. Veuillez noter que les experts-conseils ne devraient **pas** exiger d'être payés avant que vous ayez conclu un contrat avec eux (p. ex., facturation du temps lié à la préparation de leur proposition et aux réunions pour discuter de leurs idées avec vous).

Paiement provisoire

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches acceptera peut-être des paiements provisoires, tels qu'ils sont décrits dans les lignes directrices générales du programme, pour les plans de relèvement, études de faisabilité, plans d'activités et analyses financières, pourvu que vous expliquiez clairement la nécessité de tels paiements dans votre proposition. L'expert-conseil devrait vous présenter un calendrier des paiements. Les paiements effectués au cours de l'exécution des travaux sont des paiements

provisoires. Si l'expert-conseil a prévu des paiements provisoires dans sa proposition, vous devriez prendre des dispositions pour faire ces paiements.

Paiement final

Assurez-vous que le travail est finalisé comme le prévoit le contrat et qu'il est approuvé par le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches avant de verser le paiement final. Il peut être difficile de trouver quelqu'un pour effectuer d'autres travaux par contrat ou de faire terminer le travail à partir du moment où l'expert-conseil a reçu un paiement total.

Autres points à prendre en considération

Voici d'autres points à prendre en considération lors de la sélection et de l'embauche d'un expert-conseil.

L'expert-conseil est-il assuré contre les erreurs et les omissions?

Cette police d'assurance vous protège, vous et l'expert-conseil. Si ce dernier tient à ses clients et à son entreprise, une assurance pour erreurs et omissions est fortement recommandée. L'expert-conseil devrait préciser le nom de la compagnie qui l'assure et en fournir la preuve.

L'expert-conseil est-il assuré pour la responsabilité commerciale?

Cette assurance vous protège, vous et l'expert-conseil, au cas où l'expert-conseil causerait des dégâts matériels à votre entreprise. L'expert-conseil devrait préciser le nom de la compagnie qui l'assure et en fournir la preuve.

Continuez de participer au projet.

Même si vous avez embauché un expert-conseil, vous demeurez responsable du projet.

Références

- Hofstrand, Don. *Considerations When Selecting A Consultant*, Agricultural Marketing Resource Center, Iowa State University, File C5-400, février 2003.
- Sewell, Marilyn. Ministère de l'Agriculture et d l'Alimentation de l'Ontario. *Comment choisir un expert-conseil*, numéro de commande 98-053, juillet 1998.
- Dyck, Dean. Alberta Agriculture, Food and Rural Development. *Choosing a Consultant .. An Investment in Your Agricultural Business*.